

Date : 13 avril 2023

N° de la séance : 4



Lycée Montesquieu
Le Mans

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 13 avril 2023

N° de la séance : 4

Date de la convocation : 31 mars 2023

Présidence : M. André HARBULOT - Proviseur.

Secrétariat : MME Inès COURIER DE MERE, représentante des parents d'élèves.

Membres excusés (11) : MME Karine AUBERT, MME Anne BEAUCHEF, M. Ronan BESNARD, M. Louis BONON, MME Maryse DESBOIS, MME Valérie DODARD, MME Edwige DURIEUX, M. Rachid EL GUERJOUA, M. Laurent GAYME, MME Sophie MOISY, MME Valérie RADOU.

Quorum : 16

Membres présents (23) : M. Eric BERTIN, MME Mélia BONHOMME, MME Anouck BOUSSION, MME Sandrine COICADAN, MME Inès COURIER DE MERE, MME Sonia DEBBAH, M. Amédée FOUCAULT, M. André HARBULOT, MME Sylvie HOUSNI, MME Anne HULOT, MME Sandrine JARDIN, MME Virginie LE FOURNIS, M. Jean-Noël LEPINE, M. Pascal MARIETTE, MME Sandrine MATHEY, MME Isabelle PINEAU, M. Nicolas RAGO, MME Claire RICHET, M. Moussa Léo SIBIDE, M. Alexis TOUSE, M. Léo VAVASSEUR, MME Martine VIRFOLLET, M. André VIVET.

Invité : M. Matthieu REMY, agent comptable.

ORDRE DU JOUR

N° et nature des questions traitées	nbre de feuillets
I- Conseil d'administration.....	1
II- Questions pédagogiques	1
III- Conventions et contrats	1
IV- Questions financières	3
V- Questions diverses	1

PIECES ANNEXES.....

TOTAL DES FEUILLETS **7**

Le Président


Le Secrétaire,


Date : 13 avril 2023

N° de la séance : 4

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire, jeudi 13 avril 2023 à 18h en salle des Actes.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35.

MME Inès COURIER DE MERE, représentante des parents d'élèves sera secrétaire de séance.

Les représentants des Personnels demandent l'autorisation de lire une motion. Le Proviseur accepte.

Nature des questions traitées : I. Conseil d'administration

Feuillet : 1/1

1) Procès-verbal du précédent conseil d'administration

Le Proviseur retrace tous les points du CA du 28/02/2023 avant la mise au vote.

Le PV du précédent CA est adopté à l'unanimité des 23 votants.

Date : 13 avril 2023

N° de la séance : 4

Nature des questions traitées : II. Questions pédagogiques

Feuillet : 1/1

1/ Organisation fin année scolaire SRH

Arrêt du forfait des demi-pensionnaires :

- 9 juin 2023 - 14h pour les élèves de seconde, première et terminale ;
- 30 juin 2023 pour les classes préparatoires.

Une remise d'ordre sera effectuée pour la période concernée au 6 juillet 2023.

Les élèves pourront toutefois déjeuner au ticket.

Le conseil d'administration valide l'organisation du self pour la fin d'année scolaire 2022-2023.

Acte n° 38 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
23	0	0	23	0	23
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Date : 13 avril 2023

N° de la séance : 4

Nature des questions traitées : III. Conventions et contrats

Feuillet 1/1

1/ CCINP Toulouse - Convention organisation concours.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention organisation concours CCINP Toulouse - facturation 850 €.

Acte n° 33 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
23	0	0	23	0	23
Résultat de la délibération :		Adoptée			

2/ CCMP - Convention organisation concours.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention organisation concours CCMP - facturation 150€/jour/salle.

Acte n° 34 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
23	0	0	23	0	23
Résultat de la délibération :		Adoptée			

3/ CPGE - Convention de partenariat lycée – Université et son annexe.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention de partenariat lycée – Université et son annexe.

Acte n° 35 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
23	0	0	23	0	23
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Nature des questions traitées : IV. Questions financières

Feuillet : 1/3

1/ Adoption du compte financier 2022 :

1. Présentation du compte financier

- Retour et précision sur l'attribution du fond social
- Energie :
 - i. Projet de relancer la région pour avoir une subvention pour les couts d'énergie car en en 2023 l'établissement a prélevé dans son fond de réserve
 - ii. 82% du budget passe dans l'électricité
 - iii. Les bâtiments sont du XVII -ème siècle, en résulte des couts élevés
 - iv. Les logements bénéficient du bouclier tarifaire
- Baisse de consommation de gaz
- Augmentation du Volume d'eau (résultat de la comparaison avec les années covid)
- Pas d'obligation de la région de présenter un budget équilibré
- Restauration :
 - i. 1050 repas par jour
 - ii. Bilan budgétaire positif
 - iii. Prix du ticket maintenu en septembre 2023
 - iv. Question de proposer des repas végétariens tous les jours et des fruits et légumes de saison
 - v. Invitation du Chef au CA de Juin
- Bourses - Les crédits sont versés par l'Etat
- Photocopieuse
 - i. Ouverture d'un crédit pour son remplacement
 - ii. Le prix de la ramette a doublé
 - iii. L'achat de papier est limité par les fournisseurs

Date : 13 avril 2023

N° de la séance : 4

Nature des questions traitées : IV. Questions financières

Feuillet : 2/3

2. Analyse financière présentée par l'Agent comptable

- Face au déficit, présentation des marges de manœuvre de l'établissement
- La question de l'administration du site inquiète face à la crise énergétique
- Le lycée a prélevé sur son fond de réserve pour s'autofinancer contrairement aux 5 dernières années
- La situation du fond de roulement est satisfaisante (grâce au résultat excédentaire de la cantine)
- L'agent propose des clés de répartition des couts de frais de fonctionnement
- L'excédent positif de la restauration est historique, il faut mieux répartir les couts
- La trésorerie diminue mais reste stable grâce au fond de roulement
- Félicitations adressées aux services administratifs pour le paiement des factures des familles et la saine gestion de l'établissement
- Conclusion : la situation de l'établissement est satisfaisante, mise en garde sur les frais et clés de répartition

Remerciement du proviseur pour l'état des lieux 2023 et l'explication pédagogique qui en a été faite

Vote du compte financier à l'unanimité.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration arrête le compte financier sans réserve.

Acte n° 36 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
23	0	0	23	0	23
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Date : 13 avril 2023

N° de la séance : 4

Nature des questions traitées : IV. Questions financières

Feuillet : 3/3

2/ Affectation des résultats 2022 :

Proposition de ventilation votée à l'unanimité.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2022 comme suit :

Avec subdivision :

Compte 10681 : - 63876,26

Compte 10687 : +40581,98

Acte n° 32 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
23	0	0	23	0	23
Résultat de la délibération :		Adoptée			

3/ Frais liés à la réunion Erasmus avec les partenaires Belges, les 15 et 16 mai 2023 à Paris.

Professeurs concernés : MME BRUNET - MME FOUQUERAY - MME ROYER - M. RAGO.

- 1 nuit d'hôtel pour 3 personnes petit déjeuners compris 600 € ;

- 7 repas restaurant à 35 € maximum 245 € ;

- billets de train aller-retour 500 €.

Le conseil d'administration autorise le financement sur crédits Erasmus ka 202 - Evènements conjoints de formation pour le personnel de courte durée

Acte n° 39 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
23	0	0	23	0	2
Résultat de la délibération :		Adoptée			

4/ Frais concernant la venue d'un auteur dans le cadre du prix « une case en + »

Organisation venue M. Gilles MACAGNO le 24 mai 2023.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'hébergement à l'hôtel Concordia - 1 nuit + petit déjeuner + taxe de séjour 95€ max.

Acte n° 37 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
23	0	0	23	0	23
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Date : 13 avril 2023

N° de la séance : 4

Nature des questions traitées : V. Questions diverses

Feuillet : 1/1

Présentation des calendriers de fin d'année

- La fête du lycée ne pourra avoir lieu le vendredi 9 juin, en raison de la parade, et sera certainement organisée le jeudi 8/06.
- Le Bal des terminales aura lieu soit le samedi 1/07, soit le dimanche 2/07.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.